

Politique économique

Réponse à une consultation 11.07.2019

Modification de l'ordonnance sur les fonds propres

Il est question de modifier l'ordonnance sur les fonds propres (ORF) des banques. economiesuisse salue la simplification des exigences de fonds propres et de liquidités pour les petits établissements dotés d'une forte capitalisation.

L'organisation préconise par ailleurs de ne pas durcir les exigences pour les objets résidentiels de rendement et de privilégier la solution mise en place par la branche. Enfin, il faut éviter un «Swiss finish» concernant les exigences s'appliquant aux banques d'importance systémique.